

Communauté de Communes du Pays Gentiane



14&15 MAI 2011



Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

46^e RALLYE REGIONNAL DU PAYS GENTIANE

COUPE DE France DES RALLYES

CHALLENGE DU COMITE D'AUVERGNE
CHAMPIONNAT COMITE DU LIMOUSIN



REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME –HORAIRES

Parution du règlement	28/03/11		
Ouverture des engagements	28/03/11		
Clôture des engagements	02/05/11		
Parution du Road book	07/05/11	à disposition	au siège de l'A.S.A.
Date et heures des reconnaissances	le 08/05/11 de 9h à 18h	et le 14/05/11 de 8h à 12h00	
Vérifications des documents et des voitures	le 14/05/11	Pl. Hôtel de Ville	de 8h30 à 18h30
Heure de mise en place du parc de départ	-	-	8h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs	-	-	18h30
Publication des équipages admis au départ	-	-	18h45
Départ de Riom-ès-Montagnes Parc Fermé	-	-	19h00
Arrivée à Riom-ès-Montagnes Parc Fermé	15/05/11	-	13h59
Vérification Finale	le 15/05.11	a SARL Tech2concep	à Riom-ès-M.
Publication des résultats du rallye	: une demi-heure après l'arrivée de la dernière voiture.		
Remise des prix	15/05/11	Salle de la Halle	16h30

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association sportive Automobile ARVERNE organise les 14 & 15 Mai 2010 avec le concours de la Communauté de Communes du PAYS GENTIANE et de la ville de RIOM-ès-M. le

46^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA. n° R133 en date du 17/03/11 et du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne n° R 10RR en date du 24/02/11

Comité d'Organisation

Président	: Michel DESMARIE
Membres	: Roger DESMARIE, Henri BOYER, Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, J.-B. MIRAMONT
Secrétariat du Rallye	: ASA ARVERNE Z.A. du Coudert 15400 RIOM-ès-MONTAGNES Tél. 04 71 78 04 64 – 04 71 78 05 87 Fax. 04 71 78 19 38
Permanence du Rallye	: Hôtel de Ville 15400 RIOM-ès-MONTAGNES 14 Mai de 8h30 à 24h00 et 15 Mai de 8h30 à 16h00

1.1P OFFICIELS

Commissaires Sportifs – Président	Serge RIBIERE	Lic. 17515
Membres	Etienne GARDETTE	8272
	Jacques ALBARET	14858
Directeur de Course	Roger DESMARIE	7736
Directeur de Course Adjoint	Didier DAUTHEREAU	7738
Directeur de Course (Vre Trico.)	Michel DESMARIE	19848
Directeur de Course délégués aux E.S.	Maurice BESSE	2926
Médecin Chef	Dr J.-Frédéric POURQUIER	
Commissaires Techniques (Responsable)	Serge PEGOLOTTI	6047
	André BOIVIN	3572
Chargés des Relations avec les concurrents	Patrick CRUANES	19927
	Jean-Pierre MANCINELLI	27809
Chargé des Relations avec la Presse	Jean-Pierre BOILON	20381

1.2P ELIGIBILITE

Le RALLYE du PAYS GENTIANE compte pour : la COUPE de FRANCE des Rallyes, le CHALLENGE du Comité d'Auvergne et le CHAMPIONNAT du Comité du Limousin

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu à Riom-ès-M.- Pl. de l'Hôtel de Ville. Les vérifications finales seront effectuées au Garage **Tech2concept** - ZA du Coudert
Taux horaire de la main d'œuvre : 45 € T.T.C.

ARTICLE 2P.ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye du Pays Gentiane doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 02 Mai à Minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs à 285 €*
b) sans la publicité facultative des organisateurs à 570 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera accepter que si elle est accompagnée du montant des Droits d'engagement.

ARTICLE 4P.VOITURES ET EQUIPEMENTS

VOITURES AUTORISEES

Conforme aux prescriptions de l'annexe « J »

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

(Parc d'assistance situé après le parc de regroupement)

4.3.2.3P. Limitation de changement de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P.PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 115,60 km. Il est divisé en 2 Etapes et 5 sections et comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,00 km
Les épreuves spéciales sont

ES 1/2	« Menet »	7,65km x 2
ES 3/4/5	«St Etienne de Chomeil »	7,90km x 3

L'itinéraire figure dans l'annexe *Itinéraire*

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Dimanche 08 Mai de 9h00 à 18h00 et le Samedi 14 Mai de 8h00 à 12h00 avec obligation d'apposer sur le pare brise l'autocollant fourni par l'organisateur.

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11.p. Les signes distinctifs des commissaires sont

Commissaire de route : badge – Chef de Poste : chasuble « Chef de Poste »

ARTICLE 8P. PENALITES-RECLAMATIONS-APPELS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le **Dimanche 15 Mai à 16h30 Salle de la Halle**

La repartition des prix se fera de la manière suivante

		Premier	Deuxième	Troisième	Quatrième
GENERAL		350 €	250 €	150 €	100 €
Féminin 150€					
GROUPE (x6)	si + de 3 partants	120e			
	- si + de 8 partants	120 €	70 €		
CLASSE (x22)	si - de 4 partants	120 €			
	si + de 3 partants	250 €	100 €		
	si + de 8 partants	250 €	120 €	80 €	
	si + de 12 partants	250 €	150 €	100 €	50 €

- + Prix en nature (valeur 15€) remis à tous les équipages aux vérifications administratives
Coupes: 30 Coupes distribuables

ITINERAIRE et HORAIRES

1ère ETAPE

Itinéraire		CH	km	1er PASSAGE		CH	2ème PASSAGE			
				N°	partiel		Km	1ère Vre	N°	Km
CH	Sortie P.F. -Pl. du Monument (zone assistance)			1	0	0	19h00	5	22,55	21h23
PARC D'ASSISTANCE (30mn)										
CH	Rond-Point Gare à G.-D3-D678-D36-Le Bredou	0h30	2	0,55			19h30	6	23,10	21h53
CH	Le Bredou (Pl. du village)	0h10	3	2,60	3,15		19h40	7	25,70	22h03
DES	Le Bredou (dernière maison à Dte)	0h03	ES1	0,15	3,30		19h43	ES2	25,85	22h06
AES	D36 - Menet - D205 à Dte								33,50	
P.Stop	D205 - 200m avant hameau Cheyrange				7,65	10,95			33,70	
	1ère maison Cheyrange				0,20	11,10				
CH	D205-D3 à Dte-RIOM-ès-M. Pl. du Monument -									
CH	Rue du 8 Mai-Entrée P. R.(.Pl. de l'Hôtel de Ville)	0h40	4	11,40	22,55	20h23	8	55,10	22h46	
PARC de REGROUPEMENT (maximum 1h00)										

2ème ETAPE

		CH	km	1er PASSAGE		CH	2ème PASSAGE		CH	3ème PASSAGE				
				N°	partiel		Km	1ère Vre		N°	Km	1ère Vre	N°	Km
CH	Idem CH1 -Sortie PF/Entrée Zone assistance			9	0	0	9h00	13	23,50	11h03	17	47,00	12h46	
PARC D'ASSISTANCE (30mn)														
CH	idem CH2-D3 à G.-D205 -St Etienne de Ch.	0h30	10	0,55			9h30	14		11h33	18		13h16	
CH	St Etienne de Chomeil (face à la Mairie	0h20	11	12,95	13h50	9h50	15	37,00	11h53	19	60,50	13h36		
DES	s/D49 (face à dernière maison à Dte)	0h03	ES3	0,15	13h65	9h53	ES4	37,15	11h56	ES5	60,65	13h39		
AES	D49 - 200m avant VO La Molier				7,90									
P.Stop	X/VO La Molier				0,20									
CH	idem à CH4 - Entrée Parc de Regroupement	0h20	12	1,75	23,50	10h13	16	47,00	12h16	20	70,50	13h59		
PARC de REGROUPEMENT (maximum)											(0h50)		(0h30)	